



Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Membres votants : 29

Le 28 mai 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 22 mai 2024. Publication de la convocation le : 23 mai 2024.

Etaients présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaients absents :

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Joëlle MOALIC-VERECCHIA
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 04 JUIN 2024

Délibération n° 2024-056 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« Article L2122-23 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023 - 090 du 4 juillet 2023, portant délégation du conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal, comme suit :

N° de la décision	Date de la décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2024-030	02/04/2024	Commande de carnets de l'exposition pour les 100 ans du peintre E. Lardic	Cloitre	1 710,00 €
2024-031	03/04/2024	Annule et remplace décision 2024-028 - Acquisition de panneaux	Helios Atlantique	5 385,71 €
2024-032	03/04/2024	Avenant n°2 - Lot n°6 Ceram & Design - Installation d'un ferme-porte et les béquillages, de procéder aux finitions intérieures sur baie logement et coursive accès balcon et d'habiller CF sur chaisson bois de la salle de projection	Ceram & Design	1 710,00 €
2024-033	03/04/2024	Entretien et réparation des toilettes publics au jardin du Môle	Protecсан	4 813,55 €
2024-034	03/04/2024	Remplacement de 10 poteaux incendie	Véolia	19 764,40 €
2024-035	08/04/2024	Mission de maîtrise d'œuvre VRD pour aménagement parking Jean Moulin	CIT Géomètre	3 800,00 €
2024-036	08/04/2024	Achat d'un Kangoo van fourgon	Renault Quimper	22 954,92 €
2024-037	08/04/2024	Achat de barnums	France Diffusion	7 861,83 €
2024-038	15/04/2024	Remplacement de la porte de la chaudière de l'ancien collège St Joseph	Menuiserie Quillivic	2 480,00 €
2024-039	15/04/2024	Bornage contradictoire de la parcelle AI n°77	Urbateam	1 900,00 €
2024-040	15/04/2024	Acquisition de motopompes pour permettre l'évacuation des eaux	Sofibac	2 907,80 €
2024-041	15/04/2024	Contrat de nettoyage et dégraissage du circuit d'extraction des graisses en cuisine, des hottes d'aspiration et des laboratoires	Iroise Ventilation	2 800,00 €
2024-042	22/04/2024	Fourniture et pose d'une barrière à la cale de La Poste	Corlay Métallerie	3 100,00 €
2024-043	22/04/2024	Réparation de la porte du garage du centre technique d'Esquibien	Assa Abloy	4 600,00 €
2024-044	22/04/2024	Relevé 3D du cinéma le Goyen	EUURL Scan Solutions 3D	2 750,00 €
2024-045	22/04/2024	Travaux de couverture à l'Eglise St Raymond	El Jouenne Frédéric	1 745,00 €
2024-046	22/04/2024	Fourniture d'un combiné banc / porte manteaux / porte paquets pour vestiaire homme du centre nautique	France Equipement	2 397,06 €
2024-047	29/04/2024	Réalisation d'une plaque "Mât Fenoux" en bronze	Avenir Voirie	3 133,75 €
2024-048	29/04/2024	Réalisation de la modification n°2 du PLU d'Audierne	Urbam Conseil	13 075,00 €
2024-049	29/04/2024	Fourniture et pose de 34 garde-corps rue Alfred de Musset	Precisteel	12 649,70 €
2024-050	29/04/2024	Nettoyage du cinéma après travaux	Clean Net Service	2 100,00 €
2024-051	29/04/2024	Travaux de couverture à l'école Pierre Le Lec	El Jouenne Frédéric	2 655,00 €
2024-052	29/04/2024	Fourniture et pose d'un garde-corps rue Marcelin Berthelot	Corlay Métallerie	16 000,00 €
2024-053	13/05/2024	Avenant n°1 - Lot n°3 RD Métallerie - Les châssis de toiture mis en œuvre n'apportent pas la surface utile de désenfumage donc la solution conforme consiste au réhaussement de la gaine jusqu'au faîtage et l'adaptation d'un exutoire 150x150 de type Bluecoif Pneu de chez BLUETEK avec une SUE de 1,69m ²	RD Métallerie	14 040,00 €
2024-054	13/05/2024	Travaux de remplacement des deux moteurs de tintement de cloches à l'Eglise St Onneau	Macé Entreprises	2 266,10 €
2024-055	13/05/2024	Renouvellement de stock de peinture routière pour la saison	Virages	3 358,00 €

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H




Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

